

## Charte d'utilisation

---

Lime Survey



UNIVERSITÉ  
CÔTE D'AZUR

25/03/2026

- Version 2.0 -

Auteur	Contributeur(s)
CDS	RSSI DPO
<b>Valideur</b> DSI	

## Description du document

## Historique des modifications

Date	Auteur	Version	Description du changement
24/03/2022	Maxime Bouillette	1.0	
25/03/2026	Jessica Luna	2.0	Ajout matrice d'utilisation

## Diffusion

Nom	Rôle	Date
-----	------	------

## Document(s) de référence

Référence	Date / Version	Titre du document
-----------	----------------	-------------------

## Sommaire

---

Description du document	2
<b>Historique des modifications</b>	2
<b>Diffusion</b>	2
<b>Document(s) de référence</b>	2
<b>Sommaire</b>	<b>3</b>
<b>1 Introduction</b>	<b>4</b>
1 1 Lime Survey	4
<b>2 Utilisation de Lime Survey</b>	<b>4</b>
2 1 Ayants droit	4
2 2 Domaine d'usage	5
2 3 Matrice d'utilisation	5
2 4 Cas d'utilisation	6
2 5 Utilisations non autorisées	6
2 6 Données collectées	7
2 7 Responsabilités de l'utilisateur	7

## 1 Introduction

---

### 1 | 1 Lime Survey

La présente charte a pour objet de poser le cadre d'utilisation du service LimeSurvey au sein d'Université Côte d'Azur. L'activation de ce service, réalisée individuellement, impose l'acceptation préalable de la charte et le respect de ces prescriptions.

Le service LimeSurvey [1], dédiée à Université Côte d'Azur est destiné à réaliser des enquêtes numériques. Ce dernier vous offre une autonomie complète dans le processus de création, de mise en ligne et exploitation des résultats.

Rendant possible des collectes d'information à caractère personnel sur une large échelle, l'usage de LimeSurvey doit faire l'objet d'une attention particulière et respecter des règles précises afin de se conformer aux impératifs posés par le RGPD [2] et la LIL [3].

Il convient de souligner que tout outil n'ayant pas fait l'objet d'une approbation de l'établissement, pour un usage général ou spécifique, ne peut être employé pour la collecte d'information à caractère personnel. Ainsi, le recours à des services collaboratifs en ligne (y compris les abonnements LimeSurvey souscrits à titre individuels) est, par défaut, exclu dans ce domaine.

## 2 Utilisation de Lime Survey

---

### 2 | 1 Ayants droit

L'accès à la plateforme LimeSurvey s'effectue via le SSO CAS, et il est strictement réservé aux personnels d'Université Côte d'Azur (enseignants, enseignants chercheurs, chercheurs, BIATSS) ainsi qu'aux étudiants d'Université Côte d'Azur, sur autorisation d'un encadrant pédagogique (enseignant et/ou directeur de thèse ou de mémoire).

La création et l'exploitation de questionnaires nécessitent la possession d'une identité numérique UniCA, et il présuppose l'acceptation de la présente charte ainsi que son strict respect.

Les enquêtes menées via Lime Survey peuvent inclure des personnes UniCA et non UniCA mais doivent faire l'objet d'une information préalable à la DPO ([dpo@univ-cotedazur.fr](mailto:dpo@univ-cotedazur.fr)) et d'un enregistrement au registre des traitements de données à caractère personnel d'UniCA selon la nature des données traitées ou si des personnes extérieures à l'université sont concernées (cf. 213 Matrice d'utilisation)

## 2 | 2 Domaine d'usage

LimeSurvey est disponible sur 2 plateformes totalement séparées avec des droits d'accès spécifiques :

- **Plateforme pour les personnels** (grâce à votre identité numérique en tant qu'enseignants-chercheurs, ingénieurs, postdoc, etc.)
- **Plateforme pour les étudiants** (grâce à votre identité numérique en tant qu'étudiant avec la responsabilité d'un garant et le respect de politiques RGPD)

## 2 | 3 Matrice d'utilisation

Administrateur	Audience	Données personnelles ou sensibles*	Déclaration DPO	Commentaire
Interne	Interne	Non	Non requise	Enquête anonyme interne (ex. satisfaction formation)  Cas le plus simple, risque minimal
Interne	Interne	Oui	Obligatoire	Enquête nominative sur personnel/étudiants.  À documenter avec la DPO d'UniCA + enregistrement au registre d'UniCA
Interne	Externe	Non	Non requise	Enquête anonyme ouverte (ex. retour conférence).
Interne	Externe	Oui	Obligatoire	Enquête nominative sur des personnes extérieures. ⚠  À documenter avec la DPO d'UniCA + enregistrement au registre d'UniCA
Externe	Interne	Oui	Obligatoire	Chercheur invité qui administre une enquête sur des étudiants/personnels ⚠  À documenter avec la DPO d'UniCA + enregistrement au registre d'UniCA
Externe	Externe	Oui	Obligatoire	Cas le plus risqué : tiers utilisant l'infra université sur un public extérieur. 🚧  Convention requise.  À documenter avec la DPO d'UniCA + enregistrement au registre d'UniCA

\* **Données à caractère personnel** : toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (ci-après dénommée «personne concernée»); est réputée être une «personne physique identifiable» une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, adresse IP, numéro de téléphone, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

**Données considérées comme sensibles** : les données relatives à la santé des individus ; les données concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle ; les données qui révèlent une prétendue origine raciale ou ethnique ; les opinions politiques, les convictions religieuses, philosophiques ou l'appartenance syndicale ; les données génétiques et biométriques utilisées aux fins d'identifier une personne de manière unique et les données d'infraction ou de condamnation pénale. Les données considérées comme sensibles ne peuvent être collectées que dans le cadre d'un projet de recherche.

## 2 | 4 Cas d'utilisation

- Enquête, coordination et animation d'équipes pédagogiques ou administratives.
- Gestion opérationnelle d'une organisation pédagogique en liaison avec les étudiants (définition de lieux, de dates, de groupes ... liés aux enseignements).
- Organisation d'évènements extra pédagogiques.
- Questionnaires dans le cadre d'un mémoire, d'une recherche ou d'une thèse.

## 2 | 5 Utilisations non autorisées

- Collecte de données personnelles sans avoir fait la déclaration auprès de la DPO.
- Évaluation des étudiants (service traité par la DF).
- Évaluation des enseignements (service traité par la Maison de l'EAV).

## 2 | 6 Données collectées

Aucun identifiant à l'exclusion des noms, prénoms, adresses-mail ne pourra être collecté : NIR (numéro INSEE ou numéro de sécurité sociale), INE, et identifiants internes.

Les questions sous forme de champs libres ne sont pas autorisées ; sauf si le questionnaire a été validé par le Délégué à la Protection des Données.

La trame de tout questionnaire contenant des données à caractère personnel, au sens de l'article 4 du RGPD, doit être déclarée, enregistrée, archivée et tenue à la disposition du Délégué à la Protection des Données de l'établissement.

Cet archivage comprendra, outre l'ensemble des questions du formulaire :

- Le nom et la fonction du responsable du questionnaire ;
- Ses finalités sa période de mise en œuvre ;
- La liste des personnes concernées ;
- La durée de conservation des données collectées.

Toutes les informations susmentionnées seront reprises dans le formulaire d'enregistrement au registre des traitements de données à caractère personnel d'Université Côte d'Azur

## 2 | 7 Responsabilités de l'utilisateur

L'utilisateur engage sa responsabilité dans l'utilisation de LimeSurvey et respectera les points suivants :

- respecter le RGPD et Loi informatique et libertés et protéger les données personnelles ;
- utiliser l'outil dans le cadre de ses activités au sein d'Université Côte d'Azur
- s'assurer d'avoir sauvegardé les réponses des questionnaires obsolètes
- respecter la charte graphique d'Université Côte d'Azur



### Remarque :

[1] Dans la présente charte, le terme LIMESURVEY désigne, à l'exclusion de tout autre, le service LIMESURVEY dédiée à Université Côte d'Azur.

[2] Règlement (UE) 2016/679 règlement général sur la protection des données.

[3] Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978